ATTESTATION DE GARANTIE

N°police : 1-11638-14049-0

Valable pour l'année 2026

Le GROUPEMENT FRANCAIS DE CAUTION
Société d'Assurance Mutuelle à Cotisations Variables - Entreprise régie par le Code des Assurances
Dont le siège social est : 7 Chemin de la Dhuy 38240 MEYLAN
Ayant, par arrêté du 9 Juillet 1985 (Journal Officiel du 26 Juillet 1985) été agréé pour pratiquer en FRANCE des opérations de caution (branche 15 de l'article R 321.1. du Code des Assurances).

Ayant délivré un contrat d'assurance caution.

ATTESTE QU'UNE CAUTION D'UN MONTANT DE :

110 000,00 EUROS

(cent dix mille Euros)

A BIEN ETE DONNEE PAR LUI A :

IMMOBILIERE PUJOL

SAS au capital de 39 220,00 Euros, immatriculée sous le N° siren : 056 808 868
Dont le siège social est 7 Rue Jean Fiolle - 13006 MARSEILLE
Représentée par sa Présidente la SARL MATANEL, elle-même représentée par Monsieur Stéphane PUJOL
et Madame Caroline PUJOL co-gérants

AU TITRE DE LA GARANTIE FINANCIERE :

TRANSACTION IMMOBILIERE SANS MANIEMENT DE FONDS

La présente garantie a uniquement pour objet de satisfaire aux obligations de garanties financières visées au chapitre III du décret N° 72.678 du 20 juillet 1972 (modifié) en application de la loi N° 70-9 du 2 janvier 1970 (modifiée)

A COMPTER DU :
21 juillet 2026

MEYLAN, LE Signé le 07-08-2026
POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT

Frédéric REVOL